

15 mars 2021

## **Tchad : L'élection présidentielle du 10 avril 2016**

### **Avertissement**

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

## Table des matières

1. Un contexte général de contestation du régime.....	3
2. Les candidats à l'élection .....	3
3. Une campagne électorale sous tension .....	4
4. Le scrutin du 10 avril .....	5
5. Un dépouillement sur fond d'accusations de fraudes massives .....	6
6. Une victoire du président Idriss Déby contestée par l'opposition.....	7
7. Bras de fer entre le régime et une partie de l'opposition.....	8
8. L'affaire des militaires disparus .....	8
Bibliographie.....	10

**Résumé :** Le contexte général du début de l'année 2016 est marqué par une forte tension politique et sociale – une élection non-boycottée par les partis d'opposition – malgré un contexte tendu marqué par l'arrestation de plusieurs leaders de la société civile, la campagne électorale et le scrutin se déroulent dans le calme et sans incident majeur - des opérations de dépouillement tenues dans un climat de suspicion sur fond d'accusations de fraudes massives – des résultats contestés par une partie de l'opposition – une élection marquée par l'affaire des militaires disparus

**Abstract :** The general context at the start of 2016 is marked by strong political and social tension - an election not boycotted by the opposition parties - despite a tense context marked by the arrest of several civil society leaders, the electoral campaign and the ballot take place peacefully and without major incident - the counting operations take place in a climate of suspicion against a backdrop of accusations of massive fraud - results contested by part of the opposition - an election marked by the case of the missing soldiers

## 1. Un contexte général de contestation du régime

**Le contexte général du début de l'année 2016 est marqué par une forte tension politique et sociale.** Le 23 janvier, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) annonce la tenue du premier tour de l'élection présidentielle le 10 avril. La date du 9 mai est retenue pour un éventuel second tour<sup>1</sup>.

**Le 9 février, le président Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis plus de 25 ans, reçoit l'investiture de son parti, le Mouvement patriotique du salut (MPS) pour briguer un cinquième mandat présidentiel<sup>2</sup>.** En réaction, une vingtaine d'organisations de la société civile (organisations de défense des droits humains, syndicats, organisations de jeunes)<sup>3</sup> mettent en place la plateforme « **Ça suffit** » et appellent au départ d'Idriss Déby<sup>4</sup>.

**A partir du 15 février, un mouvement de contestation secoue le pays pendant plusieurs jours.** Ce mouvement est lancé par des lycéens pour protester contre le viol de la jeune lycéenne Zouhouira par cinq jeunes hommes issus de familles d'officiers supérieurs et dénoncer l'impunité des familles de hauts dignitaires du régime. Des centaines de manifestants défilent dans les rues de la capitale le 15 février. **Le cortège est violemment dispersé par la police anti-émeute,** un jeune manifestant est mortellement touché par un tir à balle réelle<sup>5</sup>. Dans les jours qui suivent, les manifestations se multiplient dans les rues de la capitale mais aussi à travers le reste du pays<sup>6</sup>. Face à l'ampleur prise par l'affaire, le président Déby réagit à la polémique et condamne un « acte barbare, ignoble et innommable »<sup>7</sup>.

Le 21 février, Saleh Kebzabo, le chef de file de l'opposition tchadienne<sup>8</sup> et président de l'Union nationale pour le développement et le renouveau (UNDR), est investi par son parti pour l'élection présidentielle<sup>9</sup>.

**Le 24 février, l'opération « ville morte » lancée par la plateforme « Ça suffit » est massivement suivie dans les principales villes du pays.** A Ndjamena, les marchés restent déserts, les boutiques fermées et la circulation très réduite. Les administrations fonctionnent au ralenti. A Moundou, la deuxième ville du pays, l'opération est également très suivie<sup>10</sup>.

## 2. Les candidats à l'élection

**L'un des faits marquants de cette élection est le nombre de candidats, car contrairement aux élections présidentielles de 2006 et 2011, le scrutin n'est pas boycotté par l'opposition qualifiée de radicale,** en raison de son boycott des précédentes élections. Cette forte participation des candidats de l'opposition accroît le caractère compétitif de l'élection<sup>11</sup>. Même si elle accepte de participer au jeu électoral, **l'opposition se présente divisée face au président Déby,** qui à 63 ans brigue un cinquième mandat<sup>12</sup>.

Au 29 février minuit, date limite du dépôt des candidatures à l'élection présidentielle du 10 avril, 23 leaders politiques ont déposé leur dossier de candidature auprès du Conseil constitutionnel<sup>13</sup>.

Le 7 mars, **le Conseil constitutionnel annonce avoir validé les dossiers de quatorze candidats** pour l'élection présidentielle. Sur les 23 dossiers déposés, 9 sont donc rejetés, dont celui de l'une des

---

<sup>1</sup> VOA Afrique, 24/01/2016. [url](#)

<sup>2</sup> RFI, 10/02/2016. [url](#)

<sup>3</sup> Parmi les membres de cette plateforme figurent la Ligue tchadienne des droits de l'homme, la Convention tchadienne pour la défense des droits de l'homme, l'Union des syndicats du Tchad.

<sup>4</sup> RFI, 20/02/2016. [url](#)

<sup>5</sup> Jeune Afrique, 15/02/2016. [url](#) ; Tchadinfos, 18/02/2016. [url](#)

<sup>6</sup> Jeune Afrique, 24/02/2016. [url](#)

<sup>7</sup> Jeune Afrique, 15/02/2016. [url](#)

<sup>8</sup> Titre officiel décerné au chef du parti d'opposition le plus représenté à l'Assemblée nationale.

<sup>9</sup> VOA Afrique, 22/02/2016. [url](#)

<sup>10</sup> Jeune Afrique, 24/02/2016. [url](#)

<sup>11</sup> Commission de l'Union africaine, (non-daté). [url](#)

<sup>12</sup> Jeune Afrique, 09/03/2016. [url](#)

<sup>13</sup> RFI, 01/03/2016. [url](#)

figures historiques de l'opposition, le député Yorongar Ngarlejy, pour cause de dossiers incomplets, d'absence de cautionnement ou de défaut de résidence<sup>14</sup>.

#### Face au président sortant, les principaux candidats de l'opposition sont :

- L'opposant historique **Saleh Kebzabo**, âgé de 68 ans, leader de l'UNDR, candidat pour la troisième fois ;
- L'ancien Premier ministre **Joseph Djimrangar Dadnadji**, qui, après avoir quitté le MPS en janvier 2015, a fondé son propre parti en septembre 2015, le Cadre d'action populaire pour la solidarité et l'unité de la République (CAP-SUR) ;
- **Gali Ngothé Gatta** (65 ans, député de l'Union des forces démocratiques-Parti républicain (UFD-PR) ;
- **Laoukein Kourayo Médard**, maire de Moundou, la seconde ville du pays, leader de la Convention tchadienne pour la paix et le développement (CTPD) ;
- **Djimet Clément Bagaou**, 39 ans, l'ancien militaire à l'initiative du mouvement « Trop c'est trop » fédère autour de sa candidature une partie de la jeunesse, il est également porte-parole du Cadre de concertation des partis politiques de l'opposition démocratique (CCPPOD) depuis 2014, sa candidature est soutenue par 22 formations d'opposition ;
- **Mahamat Ahmat Alhabo**, Premier secrétaire général adjoint du Parti pour les libertés et le développement (PLD)<sup>15</sup>.

Les autres candidats retenus sont **Brice Guedmbaye Mbaimon** (Mouvement des patriotes tchadiens pour la République - MPTR), **Nouredine Delwa Kassiré Koumakoye** (ancien Premier ministre, deux fois candidat malheureux aux présidentielles de 1996 et 2001), **Mahamat Yesko Brahim** (Mouvement Démocratique Africain – MDA ; également père de la jeune Zouhouira dont le viol a déclenché un mouvement de contestation en février<sup>16</sup>), **Julien Beassemda** (Parti pour la Démocratie et de l'Indépendance - PDI), **Malloum Yoboïde Djeraki**, **Abdoulaye Mbodou Mbami** et **Djividi Boukar Dibieng**<sup>17</sup>.

### 3. Une campagne électorale sous tension

**Le 20 mars, jour du lancement de la campagne électorale, le président-candidat Idriss Déby organise un imposant meeting**, qui rassemble plusieurs dizaines de milliers de personnes Place de la Nation à Ndjamena. Les taxis, taxis motos et minibus sont mobilisés pour amener les militants depuis les différents quartiers de la capitale. L'entrée en campagne des candidats de l'opposition se fait avec des moyens sans commune mesure avec ceux déployés par le camp présidentiel<sup>18</sup>.

**Les premiers jours de la campagne officielle sont surtout marqués par les arrestations de plusieurs leaders de la société civile à la tête de la contestation anti-Déby.**

Le 21 mars, **Mahamat Nour Ahmed Ibedou**, porte-parole de la coalition « Ça suffit », est interpellé. Le lendemain 22 mars, ce sont au tour de **Younous Mahadjir**, secrétaire général de l'Union des syndicats du Tchad (UST), et de **Nadjo Kaina Palmer**, porte-parole du mouvement *Iyina*<sup>19</sup>, d'être arrêtés. **Céline Narmadji**, porte-parole de la coalition « Trop c'est trop », est, quant à elle, appréhendée le 23 mars<sup>20</sup>.

**Les quatre leaders sont arrêtés pour avoir appelé à l'organisation d'une marche pacifique** contre la candidature d'Idriss Déby l'tno. **Or, depuis le 19 mars, seules les manifestations organisées par les candidats à l'élection sont autorisées.** Les chefs d'accusation de tentative de trouble à l'ordre

<sup>14</sup> RFI, 03/03/2016. [url](#)

<sup>15</sup> Jeune Afrique, 09/03/2016. [url](#)

<sup>16</sup> France 24, 17/02/2016. [url](#)

<sup>17</sup> Jeune Afrique, 09/03/2016. [url](#)

<sup>18</sup> Tchadinfos, 21/03/2016. [url](#)

<sup>19</sup> *Iyina* signifie « On est fatigué » en arabe dialectal tchadien.

<sup>20</sup> Jeune Afrique, 29/03/2016. [url](#)

public, d'opposition à une autorité légitime et de provocation à un attroupement non-armé sont retenus à leur encontre. Ils sont placés en mandat de dépôt au terme de leur garde-à-vue<sup>21</sup>.

Les 25 et 29 mars, des appels à la grève générale, lancés pour réclamer la libération des quatre responsables associatifs, sont largement suivis dans les administrations du pays<sup>22</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril, l'UST annonce le retrait des représentants de la société civile de plusieurs institutions étatiques, dont la CENI. Les autres institutions concernées sont le Cadre national de dialogue politique (CNDP), le Conseil économique et social, le Collège de contrôle des revenus pétroliers et l'Initiative de transparence pour les industries extractives. L'UST maintient son appel à une marche pacifique le 5 avril en dépit de l'interdiction décrétée par les autorités<sup>23</sup>.

Le 4 avril, une marche contre la candidature d'Idriss Déby organisée à l'initiative de la plateforme « Ça suffit » est dispersée par les forces de l'ordre à Ndjamena<sup>24</sup>.

**Le 7 avril, le parquet de Ndjamena requiert une peine de six mois de prison ferme contre les quatre leaders de la société civile.** Plusieurs centaines de personnes réunies aux abords du palais de justice sont dispersées par les forces de l'ordre qui font usage de tirs à balles réelles en l'air et de gaz lacrymogènes<sup>25</sup>.

**Le 8 avril, après trois semaines de campagne électorale, les candidats tiennent leurs derniers meetings avant le premier tour de l'élection.** Idriss Deby Itno organise un grand meeting au stade Idriss Ouya de Ndjamena. Saleh Kebzabo rassemble, quant à lui, ses partisans sur la place de la Nation<sup>26</sup>. A la veille du scrutin, ce sont finalement treize candidats qui sont en lice pour le premier tour de l'élection présidentielle, Mahamat Yesko Brahim s'étant désisté à la dernière minute en faveur d'Idriss Déby Itno<sup>27</sup>.

Dans les rues de la capitale, l'affichage électorale représente massivement le président sortant, les affiches des douze autres candidats étant très peu visibles<sup>28</sup>. La Mission d'observation de l'Union africaine souligne cette **disproportion des moyens utilisés entre la campagne du président Déby et celles des treize autres candidats**. Elle déplore également que les candidats de l'opposition n'ont pas bénéficié d'un accès équitable aux médias d'Etat dont l'espace a été dominé essentiellement par la majorité présidentielle<sup>29</sup>.

**La victoire du président sortant apparaît certaine tant l'appareil d'Etat, largement mis à contribution, et le parti présidentiel, le MPS, disposent de moyens nettement supérieurs à ceux de leurs concurrents**<sup>30</sup>.

#### 4. Le scrutin du 10 avril

Plus de six millions d'électeurs sont appelés aux urnes. L'affluence est très forte dans les bureaux de vote aux premières heures du jour. **Dans la continuité de la campagne électorale, le scrutin se déroule dans le calme** et sans incident majeur, en dépit de problèmes matériels nombreux. **Les forces de sécurité ont été déployées massivement dans les rues de la capitale**<sup>31</sup>.

Des protestations sont signalées dans certains bureaux de vote mais aucun incident grave. A Bountal Bagar, un quartier périphérique de Ndjamena réputé favorable à l'opposition, les forces de l'ordre

---

<sup>21</sup> Jeune Afrique, 22/03/2016. [url](#) ; Jeune Afrique, 24/03/2016. [url](#)

<sup>22</sup> Jeune Afrique, 29/03/2016. [url](#)

<sup>23</sup> Jeune Afrique, 01/04/2016. [url](#)

<sup>24</sup> Tchadinfos, 06/04/2016. [url](#)

<sup>25</sup> Jeune Afrique, 07/04/2016. [url](#)

<sup>26</sup> RFI, 08/04/2016. [url](#)

<sup>27</sup> RFI, 08/04/2016. [url](#)

<sup>28</sup> RFI, 08/04/2016. [url](#)

<sup>29</sup> Commission de l'Union africaine, (non-daté). [url](#)

<sup>30</sup> Jeune Afrique, 10/04/2016. [url](#)

<sup>31</sup> Commission de l'Union africaine, (non-daté). [url](#) ; RFI, 10/04/2016. [url](#) ; RFI, 11/04/2016. [url](#)

dispersent par des tirs de gaz lacrymogène des manifestants mécontents de ne pas avoir pu voter dans la matinée en raison d'une rupture de bulletins de vote<sup>32</sup>.

**Les SMS en réseau local et le réseau internet sont coupés au matin du 10 avril.** Ces mesures d'isolement et de censure visent à empêcher la communication en temps réel sur les conditions de déroulement du vote. Les autorités tchadiennes n'apportent aucune explication à ces coupures. De même, certains médias internationaux télévisés étaient en attente d'une nouvelle autorisation de travailler de la part du ministère de la Communication. Au soir du 10 avril, une équipe de TV5, qui couvrait des échauffourées entre des militaires et de jeunes opposants dans le quartier Ampata Grillage (7<sup>e</sup> arrondissement) au sujet de bourrages d'urnes, s'est vue confisquer brutalement sa caméra par les militaires. L'appareil leur a été rendu plus tard dans un commissariat, mais avec le sujet filmé effacé<sup>33</sup>.

Fin juillet 2016, l'accès aux réseaux sociaux (*Facebook, Whatsapp, Twitter, Viber*) demeurait toujours intégralement coupé. L'opposition accuse alors les opérateurs de téléphonie mobile d'avoir coupé l'accès aux réseaux sociaux sur ordre du gouvernement. Les autorités tchadiennes démentent cette information, cette coupure étant liée, selon elles, uniquement à des problèmes techniques<sup>34</sup>. Ce blocage des plateformes de réseaux sociaux et des applications de messagerie restera en vigueur jusqu'au 2 décembre 2016<sup>35</sup>.

## 5. Un dépouillement sur fond d'accusations de fraudes massives

Les opérations de dépouillement se déroulent, quant à elles, dans un climat de suspicion sur fond d'accusations de fraudes massives, de bourrages d'urnes au profit du parti au pouvoir et de disparition de procès-verbaux dans certaines régions considérées comme des fiefs de l'opposition<sup>36</sup>.

Le 13 avril, Mahamat Ahmat Alhabo, le candidat du PLD, tient un point presse pour dénoncer de nombreuses irrégularités constatées lors du scrutin. Le parti accuse la CENI de n'avoir pas correctement joué son rôle dans le processus électoral<sup>37</sup>.

**Le 14 avril, Mahamat Nour Ahmed Ibedou, Younous Mahadjir, Nadjo Kaina Palmer et Céline Narmadji,** les quatre dirigeants de la société civile arrêtés avant l'élection présidentielle, **sont condamnés à quatre mois de prison avec sursis « pour tentative d'attroupement non-armé » et sortent donc libres du tribunal de grande instance de Ndjamena.** Les forces de sécurité sont déployées en masse autour du palais de justice. Le procès d'un cinquième activiste, le Dr Albissaty Salhe Alazam, arrêté le 4 avril, est reporté au 18 avril<sup>38</sup>. Il est également condamné à une peine de quatre mois de prison avec sursis et immédiatement libéré<sup>39</sup>.

**Le 16 avril, alors que les résultats du premier tour sont attendus, dix candidats de l'opposition décident de s'allier en vue du second tour.** Cette alliance regroupe les principaux opposants au président tchadien, à savoir Saleh Kebzabo, Joseph Djimrangar Dahnadji, Gali Ngothé Gatta, Laoukein Kourayo Médard, et Mahamat Ahmat Alhabo. Les candidats Djividi Boukar Dibieng et Brice Guedmbaye Mbaimon ne rejoignent pas la plateforme<sup>40</sup>.

Le 19 avril, les représentants des candidats de l'opposition annoncent leur retrait du processus de dépouillement des résultats. Quelques heures avant l'annonce des résultats par la CENI, le premier vice-président de l'institution électorale démissionne de ses fonctions<sup>41</sup>. Les autorités tchadiennes démentent cette information quelques jours plus tard<sup>42</sup>.

---

<sup>32</sup> VOA Afrique, 11/04/2016. [url](#)

<sup>33</sup> Jeune Afrique, 12/04/2016. [url](#)

<sup>34</sup> Jeune Afrique, 22/07/2016. [url](#)

<sup>35</sup> Digital Business Africa, 06/04/2018. [url](#)

<sup>36</sup> Commission de l'Union africaine, (non-daté). [url](#)

<sup>37</sup> VOA Afrique, 14/04/2016. [url](#)

<sup>38</sup> VOA Afrique, 14/04/2016. [url](#)

<sup>39</sup> RFI, 19/04/2016. [url](#)

<sup>40</sup> Jeune Afrique, 18/04/2016. [url](#)

<sup>41</sup> Jeune Afrique, 22/04/2016. [url](#)

<sup>42</sup> Tchadinfos, 27/04/2016. [url](#)

## 6. Une victoire du président Idriss Déby contestée par l'opposition

**Le 21 avril au soir, la CENI communique les résultats provisoires**, dans l'attente de leur validation par le Conseil constitutionnel. **Idriss Déby Itno est réélu pour un cinquième mandat** avec 61,56% des voix. Il devance largement Saleh Kebzabo (12,80%) et Laoukein Kourayo Médard (10,69%). Le taux de participation annoncé est de 76,11%<sup>43</sup>.

Le président sortant est plébiscité dans les douze régions du Nord du pays, où il obtient entre 90% et 98,80% des voix. Dans la capitale, Idriss Déby obtient 50,23% des voix, devant Saleh Kebzabo (23,81%) et Laoukein Kourayo Médard (6,67%). Laoukein Kourayo Médard réalise une percée significative dans des provinces du Sud. Le maire de Moundou obtient ainsi respectivement 71,91% et 53,13 % des voix dans les régions du Logone occidental et du Logone oriental<sup>44</sup>. A l'annonce des résultats, les partisans du président Déby se réunissent sur la Place de la Nation, face au palais présidentiel, et célèbrent durant toute la nuit la victoire de leur candidat. Le lendemain 22 avril, le calme règne dans les rues de la capitale toujours quadrillée par les forces de sécurité<sup>45</sup>.

**Les douze candidats de l'opposition contestent immédiatement la victoire au premier tour d'Idriss Déby** et affirment être en possession de résultats en totale contradiction avec ceux proclamés par la CENI. Toutefois, cinq signataires du communiqué de l'opposition appellent rapidement le président Déby pour le féliciter de sa victoire. Les autres candidats dénoncent, quant à eux, un « hold-up électoral »<sup>46</sup>.

**Le 29 avril, six candidats<sup>47</sup> de l'opposition déposent auprès du Conseil constitutionnel une demande d'invalidation du scrutin du 10 avril en raison d'irrégularités constatées.** Ils affirment, qu'après vérification des procès-verbaux, Idriss Déby a été battu dans la capitale, dans les sept régions du Sud, connues pour être des bastions de l'opposition, ainsi que dans la région orientale du Ouddai. Ils ajoutent également que l'opposition n'a pas pu avoir accès aux procès-verbaux des votes dans les treize autres régions du pays<sup>48</sup>.

**Le 3 mai, la Cour constitutionnelle déclare irrecevable la demande d'invalidation du scrutin** déposée par les candidats de l'opposition et **confirme la victoire au premier tour de la présidentielle d'Idriss Déby Itno<sup>49</sup>.** Les résultats définitifs créditent le président sortant de 59,92% des suffrages, contre 12,77% pour Saleh Kebzabo, 10,61% pour Laoukein Kourayo Médard et 5,4% pour Djimrangar Dadnadj<sup>50</sup>. **Les six candidats de l'opposition rejettent immédiatement ces résultats définitifs** et appellent à une journée « ville morte » le 5 mai<sup>51</sup>. Cet appel n'est toutefois pas suivi dans les administrations publiques de la capitale<sup>52</sup>.

Porté disparu depuis le 18 (ou 19<sup>53</sup>) avril, l'opposant Mahamat Ahmat Lazina, président du Mouvement national pour le changement au Tchad (MNCT), arrive en France le 12 mai. Il affirme avoir été arrêté le 17 avril, incarcéré pendant dix jours dans les locaux de l'Agence nationale de sécurité (ANS), avant de quitter le pays pour le Cameroun le 29 avril<sup>54</sup>.

Le 20 mai, Saleh Kebzabo, Gali Ngothé Gatta, Brice Guedmbaye Mbaimon et Mahamat Ahmat Alhabo, entament un tour des provinces afin d'expliquer leurs positions aux électeurs, notamment dans le Sud-Ouest, où des manifestations contre le pouvoir se sont soldées par le saccage de plusieurs édifices du parti présidentiel<sup>55</sup>.

---

<sup>43</sup> Jeune Afrique, 22/04/2016. [url](#)

<sup>44</sup> RFI, 22/04/2016. [url](#)

<sup>45</sup> VOA Afrique, 22/04/2016. [url](#)

<sup>46</sup> VOA Afrique, 22/04/2016. [url](#)

<sup>47</sup> Il s'agit des candidats Laoukein Kourayo Medard, Joseph Djimrangar Dadnadj, Gali Ngothé Gatta, Saleh Kebzabo, Mahamat Ahmat Alhabo et Brice Mbaimon Guedmbaye

<sup>48</sup> VOA Afrique, 29/04/2016. [url](#)

<sup>49</sup> Tchadinfos, 03/05/2016. [url](#)

<sup>50</sup> RFI, 04/05/2016. [url](#)

<sup>51</sup> Jeune Afrique, 04/05/2016. [url](#)

<sup>52</sup> Tchadinfos, 05/05/2016. [url](#)

<sup>53</sup> VOA Afrique, 24/04/2016. [url](#)

<sup>54</sup> Jeune Afrique, 13/05/2016. [url](#)

<sup>55</sup> RFI, 21/05/2016. [url](#)

## 7. Bras de fer entre le régime et une partie de l'opposition

Le **26 juillet**, une trentaine de partis politiques se regroupent derrière les six candidats de l'opposition défaits à la présidentielle pour former le **Front de l'opposition nouvelle pour l'alternance et le changement (FONAC)**<sup>56</sup>. Trois des six leaders de l'opposition (Brice Guedmbaye Mbaimon<sup>57</sup>, Laoukein Kourayo Médard et Gali Ngothé Gatta) font cependant rapidement défection<sup>58</sup>.

**Le 4 août, les autorités tchadiennes interdisent les rassemblements de l'opposition prévus les 6 et 7 août** avant l'investiture du président Déby du 8 août<sup>59</sup>. Le FONAC annonce une nouvelle opération « ville morte » pour le jour de l'investiture et maintient les rassemblements prévus<sup>60</sup>.

Le 5 août, des opposants déposent une plainte devant la Haute cour de justice pour « haute trahison » contre le président tchadien<sup>61</sup>.

Le 6 août, un meeting de l'opposition, réunissant une centaine de participants, est violemment dispersé par la police anti-émeute<sup>62</sup>. Le lendemain 7 août, un jeune manifestant est tué par balle lors de la « marche pacifique » de l'opposition. La cérémonie d'investiture d'Idriss Déby Itno se déroule, le 8 août, dans un grand hôtel de la capitale en présence d'une quinzaine de chefs d'Etats africains et du ministre français de la Défense<sup>63</sup>.

## 8. L'affaire des militaires disparus

**Le 18 avril, Saleh Kebzabo affirme, au cours d'une conférence de presse, qu'une soixantaine de militaires ont disparu depuis le 9 avril, jour du vote des membres des forces de défense et de sécurité.** Selon l'opposant, **ces militaires ont disparu pour ne pas avoir respecté la consigne de vote de l'armée en faveur du chef de l'État**<sup>64</sup>.

Les autorités tchadiennes affirment, en réponse à ces accusations, que les militaires en question ont été déployés en mission commandée dans le Nord du pays. Le 20 avril, une enquête, confiée à la police judiciaire, est ouverte. Le 21 avril, quatre des présumés disparus sont présentés à la télévision nationale pour prouver qu'ils sont toujours en vie. **Le 27 avril, Amnesty International et la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) dénombrent une vingtaine de militaires manquant toujours à l'appel.** Les deux ONG affirment que des responsables militaires ont contraint des membres des forces de défense et de sécurité à voter en faveur du président Déby dans au moins deux bureaux de vote. Les militaires récalcitrants ont été soit bastonnés publiquement, soit placés en détention dans une cellule durant plusieurs heures<sup>65</sup>.

**Selon certaines sources, les militaires disparus auraient été divisés en trois groupes.** Un premier groupe de 48 individus aurait transité par le bureau de renseignement militaire dans la capitale, puis conduit à Wour dans le Tibesti. Le 21 avril, quatre d'entre eux sont présentés à la télévision tchadienne. Le 10 mai, un groupe de 5 hommes réapparaît à Ndjamena, puis, c'est au tour des 39 autres militaires restants le 17 mai. **Les témoignages évoquent des sévices, des humiliations et des privations de nourriture.** Les deux autres groupes de militaires disparus auraient été maintenus en détention dans la prison de Koro Toro, dans le désert tchadien, et à Ndjamena<sup>66</sup>.

Le 31 mai, les six candidats de l'opposition qui avaient dénoncé la disparition des militaires sont convoqués à la police judiciaire de Ndjamena. Saleh Kebzabo et Laoukein Kourayo ne se présentent

---

<sup>56</sup> VOA Afrique, 26/07/2016. [url](#)

<sup>57</sup> Tchadinfos, 03/08/2016. [url](#)

<sup>58</sup> Jeune Afrique, 08/08/2016. [url](#)

<sup>59</sup> Jeune Afrique, 04/08/2016. [url](#)

<sup>60</sup> Jeune Afrique, 05/08/2016. [url](#)

<sup>61</sup> Jeune Afrique, 08/08/2016. [url](#)

<sup>62</sup> BBC News Afrique, 06/08/2016. [url](#)

<sup>63</sup> Jeune Afrique, 08/08/2016. [url](#)

<sup>64</sup> Jeune Afrique, 20/04/2016. [url](#)

<sup>65</sup> Amnesty International, 27/04/2016. [url](#)

<sup>66</sup> RFI, 31/05/2016. [url](#)



pas à leur convocation. Le député Gali Ngothé Gatta, qui bénéficie de l'immunité parlementaire, refuse, quant à lui, de répondre aux questions des agents de police<sup>67</sup>.

Le 9 août, Saleh Kebzabo est entendu en tant que « témoin » par la police judiciaire dans le cadre de l'enquête sur la disparition des militaires. Cette audition intervient quelques jours après la levée de l'immunité parlementaire du chef de file de l'opposition, ainsi que celle du député Gali Ngothé Gatta, afin qu'ils puissent être entendus<sup>68</sup>.

**Le 25 août, le parquet de Ndjamena classe sans suite l'affaire des militaires disparus<sup>69</sup>. L'ONG Amnesty International affirme pourtant qu'une dizaine d'entre eux sont toujours portés disparus et réclame une enquête indépendante<sup>70</sup>.**

---

<sup>67</sup> VOA Afrique, 31/05/2016. [url](#)

<sup>68</sup> VOA Afrique, 09/08/2016. [url](#)

<sup>69</sup> RFI, 25/08/2016. [url](#)

<sup>70</sup> RFI, 07/09/2016. [url](#)

## Bibliographie

Sites web consultés en mars 2021.

### Organisation intergouvernementale

Commission de l'Union africaine, « Mission d'observation électorale de l'Union africaine pour l'élection présidentielle du 10 avril 2016 en République du Tchad – Rapport final », (non-daté).  
[https://au.int/sites/default/files/documents/33516-doc-rapport\\_de\\_la\\_mission\\_dobservation\\_electorale\\_de\\_lunion\\_africaine\\_pour\\_la\\_presidentielle\\_du\\_10\\_avril\\_2016\\_en\\_republique\\_du\\_tchad.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/33516-doc-rapport_de_la_mission_dobservation_electorale_de_lunion_africaine_pour_la_presidentielle_du_10_avril_2016_en_republique_du_tchad.pdf)

### Organisation non gouvernementale

Amnesty International, « Tchad. Il faut faire la lumière sur le sort de plusieurs personnes portées disparues », 27/04/2016.  
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/04/tchad-il-faut-faire-la-lumiere-sur-le-sort-de-plusieurs-personnes-portees-disparues/>

### Médias

Digital Business Africa, « Tchad : Le gouvernement impose une nouvelle restriction aux réseaux sociaux », 06/04/2018.  
<https://www.digitalbusiness.africa/tchad-gouvernement-impose-nouvelle-restriction-aux-reseaux-sociaux/>

RFI, « Militaires disparus au Tchad : Amnesty International veut une enquête indépendante », 07/09/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160907-militaires-disparus-tchad-amnesty-international-enquete-independante>

RFI, « Militaires disparus au Tchad : l'affaire classée sans suite par le procureur », 25/08/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160825-tchad-militaires-disparus-procureur-justice-deby>

VOA Afrique, « L'opposant Kebzabo interrogé dans une affaire de militaires disparus au Tchad », 09/08/2016.  
<https://www.voafrique.com/a/opposant-kebzabo-interroge-dans-une-affaire-de-militaires-disparus-au-tchad/3457050.html>

Jeune Afrique, « Tchad : Idriss Déby Itno investi au lendemain d'une manifestation ayant fait un mort », 08/08/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/347635/politique/tchad-idriss-deby-itno-investi-lendemain-dune-manifestation-ayant-mort/>

BBC News Afrique, « Tchad : manifestation d'opposants dispersée », 06/08/2016.  
<https://www.bbc.com/afrique/region-36998290>

Jeune Afrique, « Tchad : l'opposition maintient ses contre-rassemblés avant l'investiture d'Idriss Déby Itno », 05/08/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/depeches/347580/politique/tchad-lopposition-maintient-contre-rassemblés-linvestiture-didriss-deby-itno/>

Jeune Afrique, « Tchad : les autorités interdisent les rassemblements de l'opposition avant l'investiture d'Idriss Déby Itno », 04/08/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/347074/politique/tchad-autorites-interdisent-rassemblements-de-lopposition-linvestiture-didriss-deby-itno/>

Tchadinfos, « Tchad : Brice Mbaimon quitte le navire FONAC », 03/08/2016.  
<https://tchadinfos.com/politique/tchad-brice-mbaimon-quitte-le-navire-fonac/>

VOA Afrique, « Six candidats malheureux de la présidentielle tchadienne mobilisent contre l'investiture de Deby », 26/07/2016.  
<https://www.voaafrique.com/a/six-candidats-malheureux-de-la-presidentielle-tchadienne-mobilisent-contre-l-investiture-de-deby/3435585.html>

Jeune Afrique, « Tchad : les réseaux sociaux coupés depuis plus de trois mois », 22/07/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/343838/societe/tchad-reseaux-sociaux-coupees-plus-de-trois-mois/>

VOA Afrique, « Tchad : quatre candidats à la présidentielle sont allés à la convocation de la police judiciaire », 31/05/2016.  
<https://www.voaafrique.com/a/tchad-six-candidats-a-la-presidentielle-d-avril-convoques-a-la-police-judiciaire/3355065.html>

RFI, « Tchad : que s'est-il passé dans l'affaire des militaires « disparus-réapparus » ? », 31/05/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160531-tchad-affaire-militaires-disparus-retour-vote-deby>

RFI, « Tchad : les opposants à Idriss Deby poursuivent leur tournée en province », 21/05/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160521-tchad-opposants-idriss-deby-tournee-province-presidentielle-contestee>

Jeune Afrique, « Tchad : après avoir été porté disparu, l'opposant Mahamat Ahmat Lazina est arrivé en France », 13/05/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/325593/politique/tchad-apres-ete-porte-disparu-lopposant-mahamat-ahmat-lazina-arrive-france/>

Tchadinfos, « Politique : La ville morte de l'opposition n'est pas suivie par l'administration publique à N'Djamena », 05/05/2016.  
<https://tchadinfos.com/politique/politique-la-ville-morte-de-lopposition-nest-pas-suivie-par-administration-publique-a-ndjamena/>

Jeune Afrique, « Tchad : l'opposition rejette les résultats de la présidentielle et appelle à une journée ville morte », 04/05/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/322823/politique/tchad-lopposition-rejette-resultats-de-presidentielle-appelle-a-journee-ville-morte/>

RFI, « Tchad : le Conseil constitutionnel confirme la réélection du président Idriss Déby », 04/05/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160504-tchad-conseil-constitutionnel-confirme-reelection-deby-president>

Tchadinfos, « Tchad présidentielle : le Conseil Constitutionnel juge irrecevable les requêtes de l'opposition », 03/05/2016.  
<https://tchadinfos.com/politique/tchad-presidentielle-le-conseil-constitutionnel-juge-irrecevable-les-requetes-de-lopposition/>

VOA Afrique, « Des candidats de l'opposition demandent l'annulation des résultats provisoires de la présidentielle au Tchad », 29/04/2016.  
<https://www.voaafrique.com/a/des-candidats-de-l-opposition-demandent-l-annulation-des-resultats-provisaires-de-la-presidentielle-au-tchad/3308703.html>

Tchadinfos, « Tchad : le président de la CENI dément la démission de son vice-président », 27/04/2016.  
<https://tchadinfos.com/politique/tchad-le-president-de-la-ceni-dement-la-demission-de-son-vice-president/>

VOA Afrique, « Un parti de l'opposition tchadienne n'a pas de nouvelle de son président depuis une semaine », 24/04/2016.  
<https://www.voaafrique.com/a/au-tchad-un-parti-na-pas-de-nouvelle-de-son-president-depuis-une-semaine/3300560.html>

VOA Afrique, « L'opposition conteste la victoire de Déby », 22/04/2016.

<https://www.voaafrique.com/a/l-opposition-conteste-la-victoire-de-deby/3298682.html>

VOA Afrique, « Calme dans N'Djamena après la réélection sans surprise d'Idriss Déby Itno », 22/04/2016.

<https://www.voaafrique.com/a/calme-dans-ndjamena-apres-la-reelection-sans-surprise-d-idriss-deby/3298117.html>

RFI, « Présidentielle au Tchad : Idriss Déby réélu, selon les résultats provisoires », 22/04/2016.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160422-tchad-resultats-presidentielle-deby-reelection>

Jeune Afrique, « Présidentielle au Tchad : Idriss Déby Itno réélu pour un cinquième mandat », 22/04/2016.

<https://www.jeuneafrique.com/319316/politique/presidentielle-tchad-idriss-deby-itno-reelu-cinquieme-mandat/>

Jeune Afrique, « Tchad : des militaires ont-ils été arrêtés pour ne pas avoir voté en faveur d'Idriss Déby Itno ? », 20/04/2016.

<https://www.jeuneafrique.com/319220/politique/tchad-militaires-ont-ete-arretes-ne-vote-faveur-didriss-deby-itno/>

RFI, « Tchad : Kebzabo veut une enquête indépendante sur le vote des militaires disparus », 19/04/2016.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160419-tchad-disparition-militaires-torture-vote-deby>

Jeune Afrique, « Tchad : dix candidats de l'opposition décident de s'allier en cas de second tour », 18/04/2016.

<https://www.jeuneafrique.com/318737/politique/tchad-candidats-de-lopposition-decident-de-sallier-cas-de-second-tour/>

VOA Afrique, « Prison avec sursis pour quatre dirigeants de la société civile au Tchad », 14/04/2016.

<https://www.voaafrique.com/a/prison-avec-sursis-pour-quatre-dirigeants-societe-civile-au-tchad/3285316.html>

VOA Afrique, « Le PLD dénonce des irrégularités au scrutin présidentiel du 10 avril au Tchad », 14/04/2016.

<https://www.voaafrique.com/a/le-parti-pld-au-tchad-denonce-de-nombreuses-irregularites-au-scrutin-presidentiel-du-10-avril-/3285190.html>

Jeune Afrique, « Présidentielle au Tchad : réseau internet coupé et SMS suspendus », 12/04/2016.

<https://www.jeuneafrique.com/317363/politique/presidentielle-tchad-reseau-internet-coupe-sms-suspendus/>

VOA Afrique, « Attente des résultats électoraux au Tchad, Internet et les SMS toujours coupé », 11/04/2016.

<https://www.voaafrique.com/a/attente-des-resultats-electoraux-au-tchad-l-internet-et-les-sms-toujours-coupees/3279670.html>

RFI, « Présidentielle au Tchad : dépouillement en cours, l'opposition conteste », 11/04/2016.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160411-election-presidentielle-tchad-bilan-positif-premier-tour-dysfonctionnements>

RFI, « Tchad : un vote dans le calme pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle », 10/04/2016.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160410-tchad-vote-calme-ndjamena-premier-tour-election-presidentielle-idriss-deby>

Jeune Afrique, « Tchad : coup d'envoi de la présidentielle, Déby Itno brigue un 5<sup>e</sup> mandat », 10/04/2016.

<https://www.jeuneafrique.com/depeches/316942/politique/tchad-coup-denvoi-de-presidentielle-deby-itno-brigue-5e-mandat/>

RFI, « Tchad : dernier jour de campagne pour les 13 candidats à la présidentielle », 08/04/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160408-tchad-dernier-jour-campagne-13-candidats-presidentielle>

RFI, « Présidentielle au Tchad : derniers meetings et bilan de campagne », 08/04/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160408-presidentielle-tchad-derniers-meetings-bilan-campagne>

Jeune Afrique, « Tchad : six mois de prison ferme requis contre les leaders de la société civile », 07/04/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/316355/societe/tchad-six-mois-de-prison-ferme-requis-contre-leaders-de-societe-civile/>

Tchadinfos, « Société : des marches pacifiques dispersées à N'Djamena », 06/04/2016.  
<https://tchadinfos.com/societes/societe-des-marches-pacifiques-dispersees-a-ndjamena/>

Jeune Afrique, « Présidentielle au Tchad : la société civile se retire de la Commission électorale », 01/04/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/315066/politique/presidentielle-au-tchad-la-societe-civile-se-retire-de-la-commission-electorale/>

Jeune Afrique, « Tchad : la grève générale pour la libération d'opposants largement suivie », 29/03/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/314103/politique/tchad-greve-generale-liberation-dopposants-largement-suivie/>

Jeune Afrique, « Tchad : quatre figures de la société civile déférées à la maison d'arrêt », 24/03/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/312979/politique/tchad-des-leaders-de-la-societe-civile-places-sous-mandat-de-depot/>

Jeune Afrique, « Tchad : trois leaders de la société civile arrêtés pour avoir appelé à manifester contre Deby Itno », 22/03/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/312408/politique/tchad-trois-leaders-de-societe-civile-arretes-appele-a-manifester-contre-deby-itno/>

Tchadinfos, « Tchad/présidentielle : la campagne démarre sur des chapeaux de roue », 21/03/2016.  
<https://tchadinfos.com/politique/tchadpresidentielle-la-campagne-demarre-sur-des-chapeaux-de-roue/>

Jeune Afrique, « Présidentielle au Tchad : qui sont les principaux adversaires d'Idriss Déby Itno ? », 09/03/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/307151/politique/presidentielle-tchad-principaux-adversaires-didriss-deby-itno/>

RFI, « Tchad : 9 candidatures rejetées sur 23, dont celle de Yorongar Ngarledji », 03/03/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160303-tchad-candidature-rejetees-election-presidentielle-opposition-politique>

RFI, « Présidentielle au Tchad : clôture des dépôts de candidatures », 01/03/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160301-tchad-presidentielle-depot-23-candidatures>

Jeune Afrique, « Tchad - Céline Narmadji : « Les manifestants expriment un ras-le-bol populaire », 24/02/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/304912/politique/tchad-manifestants-expriment-ras-bol-populaire/>

Jeune Afrique, « Tchad : l'opération « ville morte » /massivement suivie », 24/02/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/305191/politique/tchad-loperation-ville-morte-suivie/>

VOA Afrique, « Tchad : le chef de file de l'opposition candidat à la présidentielle », 22/02/2016.  
<https://www.voafrique.com/a/tchad-chef-de-file-opposition-candidat-presidentielle/3201181.html>

RFI, « Tchad : « Ça suffit », un manifeste contre Idriss Déby Itno », 20/02/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160220-tchad-idriss-deby-presidentielle-candidature>

Tchadinfos, « Tchad : émoi général après le viol collectif d'une jeune fille », 18/02/2016.  
<https://tchadinfos.com/tchad/tchad-emoi-general-apres-le-viol-collectif-dune-jeune-fille/>

France 24, « Victime d'un viol collectif au Tchad, Zouhoua témoigne », 17/02/2016.  
<https://www.france24.com/fr/20160217-victime-viol-collectif-tchad-zouhoua-temoignage-idriss-deby-video-reseaux-sociaux>

Jeune Afrique, « Tchad : le viol d'une lycéenne agite le pays et conduit Idriss Déby Itno à réagir », 15/02/2016.  
<https://www.jeuneafrique.com/302505/politique/tchad-le-viol-dune-lyceenne-agite-le-pays/>

RFI, « Tchad : l'opposition contre un nouveau mandat pour le président Déby », 10/02/2016.  
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20160210-tchad-opposition-contre-nouveau-mandat-le-president-deby>

VOA Afrique, « Tchad : le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 10 avril », 24/01/2016.  
<https://www.voaafrique.com/a/tchad-election-presidentielle-aura-lieu-10-avril-premier-tour/3160384.html>